



## États signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou de son protocole de 1967

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007

<sup>1</sup> Les États non signataires de l'un ou de l'autre instrument sont indiqués en rouge et leur nom est souligné.

Les frontières figurant sur cette carte sont celles utilisées par la Section cartographique de l'ONU, à New York.  
Les frontières, noms et appellations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance ou approbation officielle de la part des Nations Unies.

